



PLAN DÉFINITIF DE MISE EN ŒUVRE DU GOUVERNEMENT DU SÉNÉGAL

Décembre 2019



RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL
Un Peuple – Un But – Une Foi



TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES ACRONYMES :	3
INFORMATIONS D'ORDRE GÉNÉRAL	4
PARTIE 1: SITUATION ACTUELLE DE SÉCHERESSE	5
PARTIE 2: DESCRIPTION DES ACTIVITÉS D'INTERVENTION	21
PARTIE 3: CADRE DE SUIVI & ÉVALUATION (S&E) DU PLAN	42
PARTIE 4: ANALYSE SOMMAIRE	43
PARTIE 5: PROCÉDURES OPÉRATIONNELLES STANDARD (POS)	44
ANNEXE: BUDGET	50

LISTE DES ACRONYMES:

ACF	Action contre la Faim
AEC	Agence d'exécution communautaire
ANSD	l'Agence nationale de la statistique et de la démographie
BER	Bureau exécutif régional
CH	Cadre Harmonisé
CLM	Cellule de lutte contre la malnutrition
CNSA	Conseil national de Sécurité alimentaire
CRSA/CDSA	Comités régionaux/départementaux de Sécurité alimentaire
CSA	Commissariat à la Sécurité Alimentaire
DAN	Division de l'alimentation et de la Nutrition
DGPSN	Délégation Générale à la Protection sociale et à la Solidarité nationale
DIREL	Direction de l'élevage
DSRSE	Direction de la santé de la reproduction et de la survie de l'enfant
EF	Équipe de facilitation
GTP	Groupe de travail pluridisciplinaire
MEFP	Ministère de l'Économie, des Finances et du Plan
MEPA	Ministère de l'Élevage et des productions animales
MSAS	Ministère de la Santé et de l'action sociale
PECMA	Prise en charge communautaire de la malnutrition aiguë
PRA	Pharmacie régionale d'approvisionnement
PREGEC	Dispositif régional de prévention et de gestion des crises alimentaires
PRN	Programme de renforcement de la nutrition
RNU	Registre national unique
SAP	Système d'alerte précoce
SECNSA	Secrétariat exécutif du Conseil national de sécurité alimentaire
SGG	Secrétariat Général du Gouvernement
SRANSE	Superviseurs régionaux de l'alimentation, de la nutrition et de la survie de l'enfant
UBT	Unité de bétail tropical

INFORMATIONS D'ORDRE GÉNÉRAL

Nom du pays:

Sénégal

Coordonnées de la personne à contacter pour le Plan définitif de mise en œuvre (PDMO):

NOM:

Monsieur Massamba DIOP

Téléphone:

(+221)77 5291562 / (+221) 33 821 08 11

Email:

elmassdiop@yahoo.fr

Période de couverture:

Année: 2019

Saison: 2019/2020

Montant du versement attendu à partir du 28 octobre 2019

Environ 22 millions USD soit 13 milliards FCFA

État: 7 000 0000 000 FCFA (dont 2 000 000 000 retenus pour la prime due)

Partenaires: 6 000 000 000 FCFA

Date du versement attendu:

Décembre 2019

PARTIE 1: SITUATION ACTUELLE DE SÉCHERESSE

Activités d'alerte précoce

En 1998, le gouvernement du Sénégal a créé le Conseil national de Sécurité alimentaire (CNSA), nouvellement rattaché au Secrétariat Général du Gouvernement (SGG) et chargé notamment d'évaluer régulièrement la situation alimentaire et nutritionnelle des populations sénégalaises. En 2006, le Secrétariat exécutif du CNSA (SE/CNSA), bras technique du CNSA, a mis en place le Système national d'alerte précoce (SAP) pour collecter, traiter, analyser et diffuser les informations relatives à la sécurité alimentaire afin que les crises alimentaires puissent être prévenues et gérées.

En avril 2019 à Nouakchott, le Forum des prévisions saisonnières des caractéristiques agro-hydro-climatiques de la saison des pluies pour les zones soudaniennes et sahéliennes avait déjà prévu une installation tardive de l'hivernage sur une grande partie du territoire national et avait recommandé, entre autres, face au risque de sécheresse, « la fourniture d'aliment pour le bétail de manière à anticiper le retard probable dans la mise en place des pâturages ». Face à cette alerte, le suivi de l'évolution de l'hivernage a été inscrit dans les rencontres régulières du Comité Technique National SAP.

À cet effet, le comité SAP se réunit tous les trois mois pour la validation du bulletin d'alerte précoce. Ce même comité tient régulièrement une réunion bimestrielle pour valider le bulletin pastoral de l'ONG Action contre la Faim (ACF). Un bulletin du groupe de travail pluridisciplinaire (GTP) est également publié tous les dix jours de juin à octobre, en plus d'un bulletin de surveillance épidémiologique élaboré par les services vétérinaires.

Les conclusions de ces différentes rencontres des membres du Comité Technique National SAP ont fait état d'une campagne agricole 2019/2020 caractérisée par une installation tardive de l'hivernage sur tout le territoire national mais également par un déficit pluviométrique important par rapport à l'année précédente et à la normale. Le 21 août 2019, les semis étaient toujours en cours dans plusieurs localités du pays.

Dans le département de Linguère, on constate une amélioration mais la situation reste toujours normale à déficitaire dans le département, excepté à Gassane et au Ranch de Dolly, qui étaient toujours excédentaires le 20 septembre. Au nord, en revanche, la répartition géographique des précipitations était irrégulière, et la situation reste déficitaire dans les départements de Podor, Matam, Ranérou, Linguère, Goudiry et Bakel. Sur le reste du territoire, la situation est normale à l'exception de Kaolack, Kédougou et Louga, où l'on note un excédent de précipitations.

Le Dispositif régional de prévention et de gestion des crises alimentaires (PREGEC) prévoit des conditions défavorables à la production fourragère, notamment au Nord du Sénégal. Dans ses conclusions, le PREGEC précise que ces zones du Sénégal et de la Mauritanie enregistrent leur 3ème année consécutive de déficit fourrager. Cette situation aura certainement un impact sur les moyens d'existence des ménages des zones concernées et entraînera des départs précoces du bétail en transhumance avec des conséquences dans les zones de transit et d'accueil. Cela aura des répercussions sur la production agricole et fourragère, mais également sur la sécurité alimentaire des ménages ruraux, déjà précaires du fait du prolongement de la période de soudure. Ces ménages qui vivent en milieu rural sont constamment déstabilisés par la récurrence des aléas climatiques qui fragilisent davantage leurs moyens d'existence.

À cela s'ajoute une situation nutritionnelle assez précaire avec des disparités régionales. Selon l'enquête ENSANR de 2019, les régions du nord sont les plus touchées par la malnutrition aigüe, notamment: le département de Podor (10,2%), la région de Louga (11,1%), Matam (10,1%), Kédougou

(9,7%) Fatick (9%), et Saint-Louis (8,9%). Ces régions sont entre autres celles qui ont été identifiées par le logiciel ARV de l'ARC.

Lors de ses rencontres décennales de suivi de l'évolution de l'hivernage, le Groupe de travail pluridisciplinaire (GTP), bras technique du SAP, a identifié les zones à risque qui nécessitent une surveillance particulière. Cette appréciation des zones déficitaires sera confirmée ou infirmée par les résultats d'une enquête (sécurité alimentaire, nutrition) que le SAP a menée du 6 au 20 octobre 2019.

Exercice d'évaluation des besoins

Avant l'achèvement de l'élaboration du plan de mise en œuvre, deux exercices d'évaluation des besoins ont été menés par le SAP et le Groupe de travail pluridisciplinaire. Dans le cadre de ses missions, le SAP mène chaque année trois enquêtes de suivi de la situation alimentaire et nutritionnelle du pays. Quant au GTP, il effectue deux missions de suivi de l'hivernage afin de déterminer les zones à risque. Le Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement rural conduit également deux missions de suivi de la campagne agricole dans les différentes zones agro-écologiques afin de déterminer le comportement végétatif des cultures et les effets du profil de l'hivernage sur les terres cultivées.

Du 6 au 20 octobre 2019, une enquête d'évaluation de la sécurité alimentaire et nutritionnelle a été effectuée sur toute l'étendue du territoire sénégalais. Le financement de cette enquête a été assuré par l'État et ses partenaires.

Les résultats de ces enquêtes ont été utilisés pour identifier et analyser les zones à risque et les groupes vulnérables dans l'atelier national du Cadre Harmonisé (CH) qui s'est tenu du 8 au 14 novembre 2019. Ces résultats montrent quels départements seront en situation de crise lors de la prochaine période de soudure.

Régions et départements touchés par la sécheresse

La présente campagne agricole 2019/2020 a suscité de réelles inquiétudes à cause de l'installation très tardive des pluies dans les zones de production agricole et d'élevage du nord au centre du pays en plus d'un déficit pluviométrique observé sur une grande partie du territoire.

La campagne agricole a débuté à l'est du pays avec des pluies assez précoces (11 juin à Kédougou). Pour les zones agricoles du centre du pays (Koungueul, Nioro) et dans les départements de Tambacounda, Kolda et Vélingara, l'hivernage s'est installé pendant la dernière décennie de juin. Les départements de Bakel, Goudiry et Ziguinchor ont enregistré les premières précipitations entre le 1er et le 5 juillet 2019. Comparé à la normale, le démarrage de la saison est en retard d'une (1) à trois (3) semaines suivant les localités.

Malgré un épisode de sécheresse de plus de 10 jours dans certaines régions du centre et du nord (Louga, Thiès, Diourbel, Matam), des périodes pluvieuses régulières ont été notées de la fin juillet à la fin août 2019. La situation reste inquiétante dans la région de Matam, où les précipitations sont très insuffisantes. Par rapport à la moyenne pluviométrique 1981-2010, la situation reste déficitaire sur l'axe Matam-Ranérrou-Linguère et normale dans le reste du pays.

Cela pourrait avoir des effets négatifs sur les rendements et par conséquent sur la production agricole. Toutefois, les zones touchées par la sécheresse identifiées par les services techniques sont identiques à celles détectées par le logiciel ARV de l'ARC. Les régions suivantes sont concernées: **Diourbel, Kaffrine, Kaolack, Dakar, Thiès, Fatick, Saint-Louis, Louga, Matam et Tambacounda**, en plus des départements **de Sédhiou, Ziguinchor et Bignona**.

Cette situation défavorable aura évidemment des conséquences sur les rendements et, par ricochet, sur la production agricole en particulier céréalière, ce qui pourrait avoir un impact sur la sécurité alimentaire des ménages agricoles en période courante comme en période de soudure (juin à août 2020).

Tableau 1: Estimation des populations présentement touchées par la sécheresse et l'insécurité alimentaire

Région	District	Population totale en 2019	Population touchée en novembre 2019	Population touchée en juin-août 2020
Dakar	Rufisque	583 774	5 998	11 997
Sédhiou	Sédhiou	184 742	7 645	15 290
	Boukiling	177 706	5 515	12 869
	Goudomp	190 557	7 622	13 339
Kolda	Kolda	295 795	11 832	17 748
	Vélingara	334 746	17 271	27 634
	MYF	166 042	6 854	11 994
Tambacounda	Tambacounda	369 510	3 830	7 659
	Goudiry	141 853	2 940	4 411
	Koumpentoum	158 634	1 644	6 576
	Bakel	171 521	5 333	7 111
Saint Louis	Podor	433 811	26 029	99 777
	Dagana	282 804	5 656	11 312
	Saint Louis	346 926	6 939	10 408
	Matam	342 164	10 265	17 108
Matam	Kanel	299 471	11 979	20 963
	Ranérou	64 402	4 508	6 762
Kaolack	Kaolack	587 730	2 995	17 632
	Guinguinéo	138 506	2 770	20 776
	Nioro	429 198	4 192	8 384
Diourbel	Diourbel	322 762	6 455	12 910
	Bambey	360 380	10 811	18 019
	Mbacké	1 118 849	33 565	44 754
Louga	Linguère	285 743	11 430	17 145
	Louga	440 859	4 409	8 817
	Kébémér	306 043	15 302	24 483
Ziguinchor	Ziguinchor	299 364	9 276	15 460
	Bignona	304 535	9 436	15 727
	Oussouye	58 280	2 408	3 612

Kédougou	Kédougou	95 599	4 942	9 884
	Salémata	26 920	2 226	6 958
	Saraya	61 756	1 915	3 192
Thiès	Mbour	787 349	23 620	39 367
	Tivaouane	532 261	11 832	26 613
	Thiès	786 097	15 722	31 444
Fatick	Fatick	413 302	4 133	41 330
	Gossas	116 612	3 498	5 831
	Foundiougne	340 444	3 404	6 809
Kaffrine	Kaffrine	257 696	18 039	20 616
	Koungheul	202 803	8 112	10 140
	Birkilane	125 596	3 768	6 280
	Malem Hoddar	117 462	3 524	4 698
TOTAL		12 962 929	359 646	723 839

Source: SECNSA résultats CH de novembre 2019

Assistance nutritionnelle:

Les différentes enquêtes et évaluations faites ces dernières années font état d'une précarité de la situation alimentaire et d'une dégradation de l'état nutritionnel des enfants (EDS 2016 et 2017 ; SMART 2015; ENSANR 2019). Ainsi, les programmes de nutrition ont été axés sur:

- le dépistage et la prise en charge de la malnutrition aiguë modérée au niveau communautaire et dans les structures de santé ;
- l'orientation des cas de MAS vers les structures de santé ;
- la prise en charge de la malnutrition aiguë sévère avec et/ou sans complications médicales dans les structures de santé ;
- la surveillance nutritionnelle et la prévention de la prise en charge de la malnutrition chez les enfants, les femmes enceintes et allaitantes.

Ce paquet intègre la communication pour un changement de comportement, le programme WASH, la coordination et le renforcement des capacités à travers la supervision formative des acteurs du niveau opérationnel.

Au niveau du Ministère de la Santé, la prise en charge des cas se fait sur la base du Protocole national de prise en charge de la malnutrition et des Politiques, Normes et Protocoles, qui ont été révisées et validées.

Les interventions identifiées sont notamment:

- le dépistage passif de la MAM et la prise en charge des cas ;
- le dépistage de la MAS avec ou sans complications et la prise en charge des cas ;
- les activités de supervision dans le cadre du renforcement des compétences ;
- la communication pour un changement de comportement.

Concernant l'assistance nutritionnelle, elle sera mise en œuvre par deux (2) institutions, à savoir la Cellule de lutte contre la malnutrition (CLM) et la Division de l'alimentation et de la Nutrition (DAN) du Ministère de la Santé et de l'action sociale (MSAS). Ces deux structures jouent un rôle complémentaire dans les zones d'intervention et la prise en charge des cas de malnutrition (MAM et MAS).

Tableau 2: Estimation du nombre d'enfants âgés de 0-59 mois touchés par la malnutrition aiguë

Région	Département	Population totale	Population touchée 2019 (estimations sur la base des dépistages précédents)
Dakar	Dakar	1 326 194	
Dakar	Guédiawaye	381 475	
Dakar	Pikine	1 354 183	
Dakar	Rufisque	567 825	
Diourbel	Bambey	349 284	1 205
Diourbel	Diourbel	312 822	1 220
Diourbel	Mbacké	1 084 391	3 701
Fatick	Fatick	399 500	506
Fatick	Foundiougne	329 074	540
Fatick	Gossas	112 718	263
Kaffrine	Birkelane	121 204	499
Kaffrine	Kaffrine	248 686	717
Kaffrine	Koungheul	194 876	906
Kaffrine	MalemHoddar	113 356	311
Kaolack	Guinguinéo	134 307	187
Kaolack	Kaolack	569 909	1 239
Kaolack	Nioro	416 187	1 138
Louga	Kébémér	297 672	517
Louga	Linguère	277 930	900
Louga	Louga	428 798	760
Matam	Kanel	288 464	345
Matam	Matam	329 588	808

Matam	Ranérou-Ferlo	62 034	164
Saint-Louis	Dagana	275 483	627
Saint-Louis	Podor	422 579	1 144
Saint-Louis	Saint-Louis	337 944	660
Sédhiou	Boukiling	171 814	352
Sédhiou	Goudomp	184 235	364
Sédhiou	Sédhiou	178 615	589
Tambacounda	Bakel	165 521	605
Tambacounda	Goudiry	136 887	557
Tambacounda	Koumpentoum	153 084	895
Tambacounda	Tambacounda	356 582	1 398
Thiès	Mbour	766 434	865
Thiès	Thiès	765 210	848
Thiès	Tivaouane	518 122	1 027
Ziguinchor	Ziguinchor	289 902	506
TOTAL		14 422 889	26 363

Source: Cellule de Lutte contre la Malnutrition (CLM)

Assistance pour le bétail

Le déficit pluviométrique enregistré cette année a eu un impact sur la couverture herbeuse et s'est traduit par une pénurie de fourrage et même le tarissement précoce des points d'eau superficiels comme les mares et étangs. Cette situation a eu pour effet un état d'insécurité alimentaire du bétail. Le tableau ci-dessous indique quels sont les régions et départements concernés et le nombre d'animaux touchés en termes d'Unités de bétail tropical (UBT).

Tableau 3: Estimation du nombre d'animaux actuellement touchés par l'insécurité alimentaire

Région	Département	Population totale (UBT)	Estimation du nombre d'animaux touchés (UBT)
Saint Louis	Podor	279 911	69 978
	Dagana	88 541	22 135
Matam	Matam	136 127	34 032
Louga	Linguère	338 539	84 635
Kaffrine	Koungueul	79 262	19 815

Tambacounda	Koumpentoum	140 048	35 012
	Tambacounda	419 839	104 960
TOTAL		1 482 266	370 567

Source: Direction de l'Élevage - DIREL/Ministère de l'Élevage et des productions animales -MEPA

Réponse planifiée

our l'assistance aux populations, la réponse planifiée consiste à distribuer des vivres dans toutes les régions touchées par la sécheresse. Toutefois, les activités devraient démarrer, dès la réception des fonds, par le ciblage des communes, villages et quartiers devant bénéficier d'une assistance. Le tableau ci-après nous indique le nombre de personnes à prendre en charge dans chaque région concernée.

Tableau 4: Intervention ciblant l'insécurité alimentaire

Région	Activité à partir de février 2020	Réponse planifiée	
		Minimum en février 2020	Maximum de mai-août 2020
Dakar	Distribution de vivres alimentaires	5 998	11 997
Kédougou	Distribution de vivres alimentaires	9 083	20 034
Kolda	Distribution de vivres alimentaires	35 957	57 376
Sédhiou	Distribution de vivres alimentaires	20 782	41 498
Tambacounda	Distribution de vivres alimentaires	13 747	25 757
Saint Louis	Distribution de vivres alimentaires	38 624	121 497
Matam	Distribution de vivres alimentaires	26 752	44 833
Kaolack	Distribution de vivres alimentaires	13 725	53 072
Diourbel	Distribution de vivres alimentaires	50 831	75 683
Louga	Distribution de vivres alimentaires	31 141	50 445
Ziguinchor	Distribution de vivres alimentaires	21 120	34 799
Thiès	Distribution de vivres alimentaires	51 174	97 424
Fatick	Distribution de vivres alimentaires	11 035	53 970
Kaffrine	Distribution de vivres alimentaires	29 675	35 454

Source: SECNSA/Résultats CH Novembre 2019

Pour la nutrition au niveau communautaire, les activités à effectuer seraient les suivantes:

- dépistage actif de la malnutrition aiguë ;
- prise en charge des cas de MAM au niveau communautaire ;
- orientation (référence) des cas de MAS vers les structures sanitaires.

Tableau 5-1: Intervention prévue pour le volet nutrition (liée à la prise en charge communautaire ou de proximité de la malnutrition aiguë)

Région	Activité à partir de janvier 2020	Réponse planifiée	
		Minimum	Maximum
Sédhiou	<ul style="list-style-type: none"> • Dépistage actif de la malnutrition aiguë • Prise en charge des cas de MAM au niveau communautaire • Référence des cas de MAS 	1 305	1 305
Tambacounda	<ul style="list-style-type: none"> • Dépistage actif de la malnutrition aiguë • Prise en charge des cas de MAM au niveau communautaire • Référence des cas de MAS 	3 455	3 455
Saint Louis	<ul style="list-style-type: none"> • Dépistage actif de la malnutrition aiguë • Prise en charge des cas de MAM au niveau communautaire • Référence des cas de MAS 	2 431	2 431
Matam	<ul style="list-style-type: none"> • Dépistage actif de la malnutrition aiguë • Prise en charge des cas de MAM au niveau communautaire • Référence des cas de MAS 	1 317	1 317
Kaolack	<ul style="list-style-type: none"> • Dépistage actif de la malnutrition aiguë • Prise en charge des cas de MAM au niveau communautaire • Référence des cas de MAS 	2 564	2 564
Diourbel	<ul style="list-style-type: none"> • Dépistage actif de la malnutrition aiguë • Prise en charge des cas de MAM au niveau communautaire • Référence des cas de MAS 	6 126	6 126
Louga	<ul style="list-style-type: none"> • Dépistage actif de la malnutrition aiguë • Prise en charge des cas de MAM au niveau communautaire • Référence des cas de MAS 	2 177	2 177
Ziguinchor	<ul style="list-style-type: none"> • Dépistage actif de la malnutrition aiguë • Prise en charge des cas de MAM au niveau communautaire • Référence des cas de MAS 	506	506

Thiès	<ul style="list-style-type: none"> • Dépistage actif de la malnutrition aiguë • Prise en charge des cas de MAM au niveau communautaire • Référence des cas de MAS 	2 740	2 740
Fatick	<ul style="list-style-type: none"> • Dépistage actif de la malnutrition aiguë • Prise en charge des cas de MAM au niveau communautaire • Référence des cas de MAS 	1 309	1 309
Kaffrine	<ul style="list-style-type: none"> • Dépistage actif de la malnutrition aiguë • Prise en charge des cas de MAM au niveau communautaire • Référence des cas de MAS 	2 433	2 433
Total		26 363	26 363

Source: MSAS/DAN

Tableau 5-2: Intervention prévue pour le volet nutrition (liée aux interventions dans les établissements de santé)

Région	Activité à partir du 1er janvier 2020	Réponse planifiée	
		Minimum	Maximum
Dakar	Nombre de personnes touchées identifiées par dépistage passif de la MA dans les structures de santé et prise en charge des cas de MAM dans les zones hors Programme de renforcement de la nutrition (PRN)	3 405	6 810
	Nombres de personnes bénéficiant du soutien financier pour la Prise En Charge (PEC) des enfants souffrant de MAS avec complications suivis au niveau des structures de santé (CREN)	85	170
	Nombres de personnes bénéficiant du soutien financier pour la Prise En Charge (PEC) des enfants souffrant de MAS sans complications suivis au niveau des structures de santé (UREN)	764	1 528
	Nombre de supervisions effectuées au niveau régional dans les districts sanitaires	3	6
	Coordination des activités du niveau central vers le niveau régional et les districts	2	4
	Activités de communication	2	4
Diourbel	Nombre de personnes ayant besoin du paquet de services complet de prise en charge de la malnutrition aiguë modérée (Plumpy'Sup/farine enrichie en micronutriments + déparasitage + supplémentation en fer et vitamine A + activités d'éveil + activités de communication)	6 846	13 692

	Nombre de personnes ayant besoin d'une aide financière pour l'orientation des enfants souffrant de MAS vers des structures sanitaires (mères d'enfants souffrant de MAS)	587	1 174
	Nombre de personnes à atteindre par le biais des activités de communication	27 476	54 952
	Nombre de supervisions effectuées au niveau régional dans les districts sanitaires	27 476	54 952
	Coordination des activités du niveau central vers le niveau régional et les districts	3	6
	Activités de communication	2	4
	Communication activities	2	4
Fatick	Nombre de personnes ayant besoin du paquet de services complet de prise en charge de la malnutrition aigüe modérée (Plumpy'Sup/farine enrichie en micronutriments + déparasitage + supplémentation en fer et vitamine A + activités d'éveil + activités de communication)	1 657	3 314
	Nombre de personnes ayant besoin d'une aide financière pour l'orientation des enfants souffrant de MAS vers des structures sanitaires (mères d'enfants souffrant de MAS)	135	270
	Nombre de personnes à atteindre par le biais des activités de communication	16 280	32 560
Kaffrine	Nombre de personnes ayant besoin du paquet de services complet de prise en charge de la malnutrition aigüe modérée (Plumpy'Sup/farine enrichie en micronutriments + déparasitage + supplémentation en fer et vitamine A + activités d'éveil + activités de communication)	2 803	5 606
	Nombre de personnes ayant besoin d'une aide financière pour l'orientation des enfants souffrant de MAS vers des structures sanitaires (mères d'enfants souffrant de MAS)	265	530
	Nombre de personnes à atteindre par le biais des activités de communication	20 380	40 760

Kaolack	Nombre de personnes ayant besoin du paquet de services complet de prise en charge de la malnutrition aigüe modérée (Plumpy'Sup/farine enrichie en micronutriments + déparasitage + supplémentation en fer et vitamine A + activités d'éveil + activités de communication)	2 034	4 068
	Nombre de personnes ayant besoin d'une aide financière pour l'orientation des enfants souffrant de MAS vers des structures sanitaires (mères d'enfants souffrant de MAS)	154	308
	Nombre de personnes à atteindre par le biais des activités de communication	21 427	42 854
	Nombre de personnes touchées identifiées par dépistage passif de la MA dans les structures de santé et prise en charge des cas de MAM dans les zones hors Programme de renforcement de la nutrition (PRN)	1 644	3 288
	Nombres de personnes bénéficiant du soutien financier pour la Prise En Charge (PEC) des enfants souffrant de MAS avec complications suivis au niveau des structures de santé (CREN)	39	78
	Nombres de personnes bénéficiant du soutien financier pour la Prise En Charge (PEC) des enfants souffrant de MAS sans complications suivis au niveau des structures de santé (UREN)	353	706
	Nombre de supervisions effectuées au niveau régional dans les districts sanitaires	25	50
	Coordination des activités du niveau central vers le niveau régional et les districts	4	8
	Activités de communication	2	4
Louga	Nombre de personnes ayant besoin du paquet de services complet de prise en charge de la malnutrition aigüe modérée (Plumpy'Sup/farine enrichie en micronutriments + déparasitage + supplémentation en fer et vitamine A + activités d'éveil + activités de communication)	3 405	6 810
	Nombre de personnes ayant besoin d'une aide financière pour l'orientation des enfants souffrant de MAS vers des structures sanitaires (mères d'enfants souffrant de MAS)	98	196
	Nombre de personnes à atteindre par le biais des activités de communication	22 012	44 024

Matam	Nombre de personnes ayant besoin du paquet de services complet de prise en charge de la malnutrition aigüe modérée (ration sèche + ration humide + déparasitage + supplémentation en fer et vitamine A + activités d'éveil + activités de communication)	3 073	6 146
	Nombre de personnes ayant besoin d'une aide financière pour l'orientation des enfants souffrant de MAS vers des structures sanitaires (mères d'enfants souffrant de MAS)	205	410
	Nombre de personnes à atteindre par le biais des activités de communication	9 865	19 730
	Nombre de personnes touchées identifiées par dépistage passif de la MA dans les structures de santé et prise en charge des cas de MAM dans les zones hors Programme de renforcement de la nutrition (PRN)	4 021	8 042
	Nombres de personnes bénéficiant du soutien financier pour la Prise En Charge (PEC) des enfants souffrant de MAS avec complications suivis au niveau des structures de santé (CREN)	125	250
	Nombres de personnes bénéficiant du soutien financier pour la Prise En Charge (PEC) des enfants souffrant de MAS sans complications suivis au niveau des structures de santé (UREN)	1 121	2 242
	Nombre de supervisions effectuées au niveau régional dans les districts sanitaires	25	50
	Coordination des activités du niveau central vers le niveau régional et les districts	4	8
	Activités de communication	2	4
Sédhiou	Nombre de personnes ayant besoin du paquet de services complet de prise en charge de la malnutrition aigüe modérée (Plumpy'Sup/farine enrichie en micronutriments + déparasitage + supplémentation en fer et vitamine A + activités d'éveil + activités de communication)	1 785	3 570
	Nombre de personnes ayant besoin d'une aide financière pour l'orientation des enfants souffrant de MAS vers des structures sanitaires (mères d'enfants souffrant de MAS)	111	222
	Nombre de personnes à atteindre par le biais des activités de communication	3 837	7 674

	Nombre de personnes touchées identifiées par dépistage passif de la MA dans les structures de santé et prise en charge des cas de MAM dans les zones hors Programme de renforcement de la nutrition (PRN)	3 475	6 950
	Nombres de personnes bénéficiant du soutien financier pour la Prise En Charge (PEC) des enfants souffrant de MAS avec complications suivis au niveau des structures de santé (CREN)	79	158
	Nombres de personnes bénéficiant du soutien financier pour la Prise En Charge (PEC) des enfants souffrant de MAS sans complications suivis au niveau des structures de santé (UREN)	508	1 016
	Nombre de supervisions effectuées par les points focaux nutrition niveau des districts sanitaires (DS) et régions médicales (RM)	25	50
	Coordination des activités du niveau central vers le niveau régional et les districts	4	8
Saint-Louis	Nombre de personnes ayant besoin du paquet de services complet de prise en charge de la malnutrition aiguë modérée (Plumpy'Sup/farine enrichie en micronutriments + déparasitage + supplémentation en fer et vitamine A + activités d'éveil + activités de communication)	3 803	7 606
	Nombre de personnes ayant besoin d'une aide financière pour l'orientation des enfants souffrant de MAS vers des structures sanitaires (mères d'enfants souffrant de MAS)	159	318
	Nombre de personnes à atteindre par le biais des activités de communication	11 454	22 908
	Nombre de personnes touchées identifiées par dépistage passif de la MA dans les structures de santé et prise en charge des cas de MAM dans les zones hors Programme de renforcement de la nutrition (PRN)	4 021	8 042
	Nombres de personnes bénéficiant du soutien financier pour la Prise En Charge (PEC) des enfants souffrant de MAS avec complications suivis au niveau des structures de santé (CREN)	80	160
	Nombres de personnes bénéficiant du soutien financier pour la Prise En Charge (PEC) des enfants souffrant de MAS sans complications suivis au niveau des structures de santé (UREN)	722	1 444

	Nombre de supervisions effectuées par les points focaux nutrition niveau des districts sanitaires (DS) et régions médicales (RM)	25	50
	Coordination des activités du niveau central vers le niveau régional et les districts	4	8
	Activités de communication	-	-
Tambacounda	Nombre de personnes ayant besoin du paquet de services complet de prise en charge de la malnutrition aigüe modérée (Plumpy'Sup/farine enrichie en micronutriments + déparasitage + supplémentation en fer et vitamine A + activités d'éveil + activités de communication)	4 391	8 782
	Nombre de personnes ayant besoin d'une aide financière pour l'orientation des enfants souffrant de MAS vers des structures sanitaires (mères d'enfants souffrant de MAS)	431	862
	Nombre de personnes à atteindre par le biais des activités de communication	13 308	26 616
	Nombre de personnes touchées identifiées par dépistage passif de la MA dans les structures de santé et prise en charge des cas de MAM dans les zones hors Programme de renforcement de la nutrition (PRN)	3 157	6 314
	Nombres de personnes bénéficiant du soutien financier pour la Prise En Charge (PEC) des enfants souffrant de MAS avec complications suivis au niveau des structures de santé (CREN)	46	92
	Nombres de personnes bénéficiant du soutien financier pour la Prise En Charge (PEC) des enfants souffrant de MAS sans complications suivis au niveau des structures de santé (UREN)	410	820
	Nombre de supervisions effectuées par les points focaux nutrition niveau des districts sanitaires (DS) et régions médicales (RM)	25	50
	Coordination des activités du niveau central vers le niveau régional et les districts	4	8
	Activités de communication	2	4
Thiès	Nombre de personnes ayant besoin du paquet de services complet de prise en charge de la malnutrition aigüe modérée (ration sèche + ration humide + déparasitage + supplémentation en fer et vitamine A + activités d'éveil + activités de communication)	2 443	4 886

	Nombre de personnes ayant besoin d'une aide financière pour l'orientation des enfants souffrant de MAS vers des structures sanitaires (mères d'enfants souffrant de MAS)	165	330
	Nombre de personnes à atteindre par le biais des activités de communication	30 394	60 788
Ziguinchor	Nombre de personnes ayant besoin du paquet de services complet de prise en charge de la malnutrition aigüe modérée (Plumpy'Sup/farine enrichie en micronutriments + déparasitage + supplémentation en fer et vitamine A + activités d'éveil + activités de communication)	230	460
	Nombre de personnes ayant besoin d'une aide financière pour l'orientation des enfants souffrant de MAS vers des structures sanitaires (mères d'enfants souffrant de MAS)	7	14
	Nombre de personnes à atteindre par le biais des activités de communication	984	1 968

Source: DAN/MSAS

NB: les interventions du volet nutritionnel feront l'objet de discussions avec la CLM, la DAN et les partenaires dès la publication des résultats du CH (novembre 2019) et des enquêtes sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle (SAN) afin d'optimiser l'utilisation des ressources et améliorer le ciblage des personnes à assister.

Tableau 6: Intervention en réponse à l'insécurité alimentaire touchant les animaux

Région	Département	Population totale (UBT)	Estimation du nombre d'animaux touchés (UBT)
Saint Louis	Podor	279 911	69 978
	Dagana	88 541	22 135
Matam	Matam	136 127	34 032
Louga	Linguère	338 539	84 635
Kaffrine	Koungueul	79 262	19 815
Tambacounda	Koumpentoum	140 048	35 012
	Tambacounda	419 839	104 960
TOTAL		1 482 266	370 567

Source: DIREL/MEPA

Les activités de ciblage devraient démarrer très tôt pour ne pas accuser de retard dans leur exécution, mais également pour procéder à des enquêtes de vérification et à la validation des listes des bénéficiaires. Il sera également nécessaire de lancer le plus tôt possible le processus d'identification et recrutement des fournisseurs des vivres alimentaires, d'aliment pour le bétail et de farine enrichie pour les enfants.

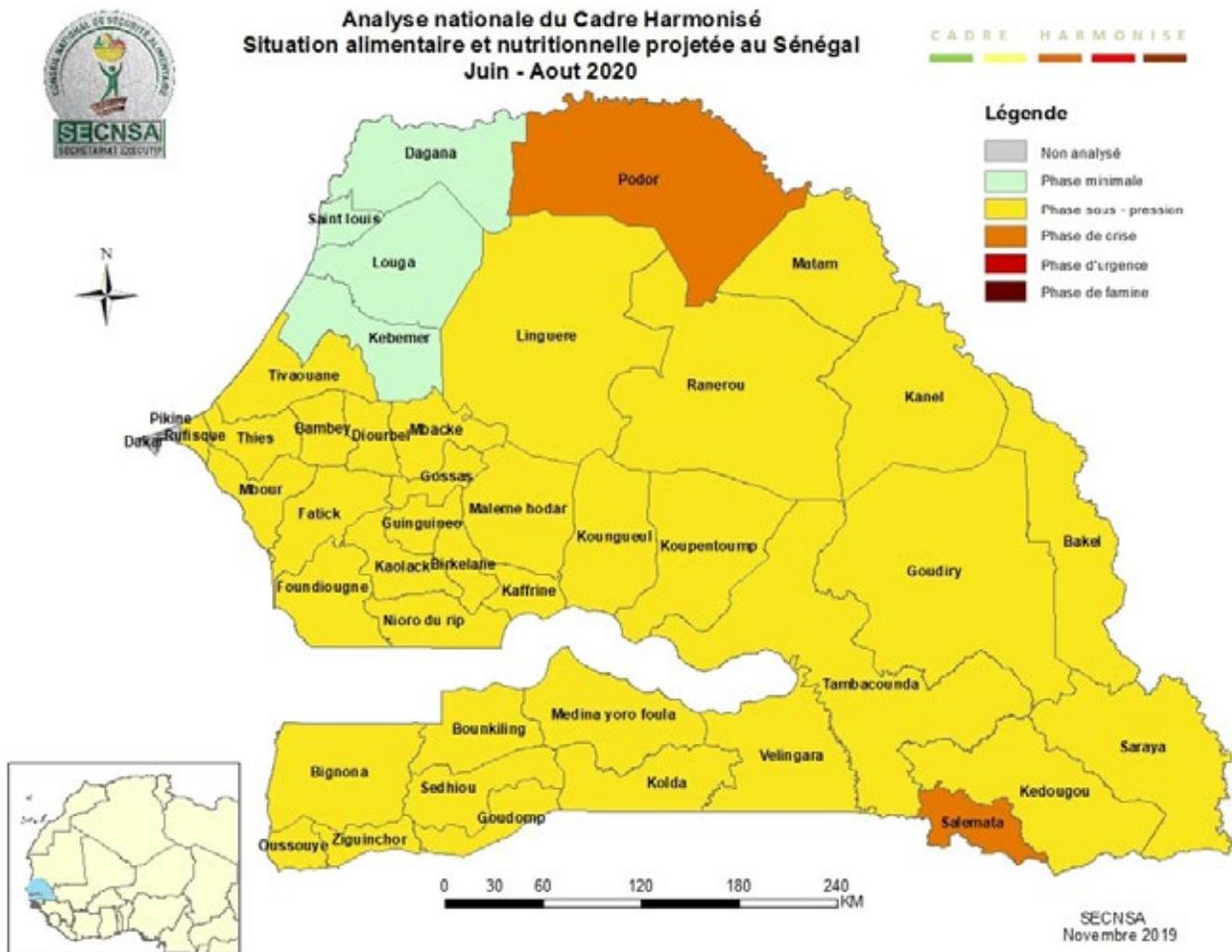
Tableau 7: Activités à anticiper

Nom de l'activité	Période (mois)	Région/niveau national	Type d'activité	Remplit-elle les conditions requises par l'ARC ?
Mission d'évaluation et d'information des autorités administratives et des services techniques	Mi-décembre à début janvier	Les départements touchés par la sécheresse (résultats CH nov. 2019)	<ul style="list-style-type: none"> • B: Transfert non conditionnel en vivres • Informer les autorités des modalités d'intervention et du planning prévisionnel d'intervention 	[X]
Activités d'harmonisation avec les partenaires impliqués dans le plan général de suivi et évaluation de la mise en œuvre du Plan opérationnel	Janvier	Au niveau national et départemental	<ul style="list-style-type: none"> • B • Identification des cibles à atteindre • Identification du dispositif local et national de suivi et évaluation • Identification des indicateurs à atteindre • Identification du système de collecte et de remontée des données • Production des rapports mensuels (consolidation au niveau départemental et national) 	[X]
Activités d'harmonisation de la méthodologie de ciblage des bénéficiaires	Décembre-janvier	Les départements touchés par la sécheresse	B	[X]
Activités d'harmonisation entre la CLM et la DAN pour la prise en charge de la malnutrition	Décembre-janvier	Départements ciblés	B	
Appel d'offres pour l'acquisition des vivres et d'aliment pour le bétail auprès des fournisseurs agréés	Janvier	Les départements touchés par la sécheresse	B	[X]
Appel d'offres pour le recrutement d'opérateurs pour les transferts monétaires	Janvier	Les départements touchés par la sécheresse	B	[X]
Activité de prospection pour l'identification des stocks de riz disponibles dans les différents bassins de production	Décembre	Zone de production de riz: vallée de l'Anambé, Casamance	B	[X]
Activité d'identification des fournisseurs pour les vivres au niveau local	Janvier	Les départements touchés par la sécheresse	D: Distribution alimentaire	[X]

PARTIE 2: DESCRIPTION DES ACTIVITÉS D'INTERVENTION

Avec les fonds provenant de l'ARC, l'État du Sénégal prévoit de financer la distribution de vivres (riz) aux ménages touchés par la sécheresse et l'insécurité alimentaire et d'assurer la prise en charge de la malnutrition et l'assistance du bétail. Pour l'assistance alimentaire, l'achat de vivres pour les ménages se fera tout d'abord auprès des producteurs locaux avant d'avoir recours au riz importé disponible sur le marché international.

En effet, l'analyse des zones touchées par l'insécurité alimentaire a été effectuée au mois de novembre 2019, lors de l'atelier du Cadre Harmonisé. Il est ressorti de cette analyse que sur les 45 départements administratifs que compte le pays, 38 (84,4%) seront confrontés à des problèmes d'insécurité alimentaire en 2020.



Source: SECNSA/Résultats du CH Novembre 2019

Trois activités sont prévues dans le Plan opérationnel: distribution de vivres, vente d'aliment pour le bétail à prix subventionné et programmes de nutrition (dépistage, sensibilisation, distribution de farines infantiles et prise en charge de la malnutrition aiguë).

Concernant l'assistance alimentaire, l'activité de distribution de vivres était prévue dans le Plan opérationnel.

Les populations vivant dans les départements les plus exposées à la sécheresse et à l'insécurité alimentaire recevront gratuitement des vivres (riz).

Concernant la distribution de vivres (riz), chaque personne ciblée recevra mensuellement 15 kilogrammes de riz pendant les trois mois que durera l'intervention, qui sera gérée par l'État.

Dans le cadre du volet nutritionnel, un dépistage actif de la malnutrition aigüe chez les enfants âgés de 6 à 59 mois doit être effectué dans les zones ciblées en mesurant le périmètre de la partie supérieure du bras (test PB/MUAC) au début du premier et du second trimestre 2020 (janvier à avril). Cette activité menée à grande échelle permet d'identifier les enfants souffrant de malnutrition aigüe modérée (MAM) et de malnutrition aigüe sévère (MAS) et de les prendre en charge par la suite.

Les modalités de prise en charge et de mise à disposition du paquet de services pour les enfants souffrant de MAM et leurs mères ou les personnes qui s'en occupent sont déterminées par le protocole en vigueur au Sénégal et fixées en étroite collaboration avec les communautés des zones ciblées. Les enfants souffrant de MAS sont systématiquement orientés vers les structures sanitaires afin d'assurer leur suivi médical puis la suite de leur prise en charge au niveau communautaire.

Pour ce qui est du volet pastoral, les animaux exposés à un déficit de pâturage se trouvent essentiellement au nord du Sénégal, notamment dans les régions de Saint-Louis et Matam. La prise en charge concernera les groupes sensibles, à savoir les catégories vulnérables ne pouvant se déplacer pour la transhumance. Toutefois, au vu des importants flux de bétail déplacés vers les zones initialement bien fournies et même excédentaires en fourrage, la couverture herbeuse sera rapidement épuisée dans ces zones, d'où la nécessité de prévoir une extension de l'activité de vente d'aliment pour le bétail aux zones de transit du cheptel et aux zones d'accueil des transhumants.

L'activité concernera les ruminants et autres animaux ciblés (bovins, ovins, caprins, équidés). Afin de mieux prendre en charge l'ensemble des espèces, les calculs se feront sur la base d'une conversion en Unité de bétail tropical (UBT). L'Unité de bétail tropical (UBT), qui correspond à un animal herbivore de 250 kg, est utilisée pour estimer la consommation totale des espèces présentes dans une zone. Il s'agira donc de prendre en charge 370 567 UBT, à raison de 1 kg par UBT et par jour.

Tableau 8: Département visés par une aide alimentaire d'urgence

Région	District	Population totale	Population en crise en novembre 2019
Dakar	Rufisque	583 774	5 998
Sédhiou	Sédhiou	184 742	7 645
	Boukiling	177 706	5 515
	Goudomp	190 557	7 622
Kolda	Kolda	295 795	11 832
	Vélingara	334 746	17 271
	MYF	166 042	6 854
Tambacounda	Tambacounda	369 510	3 830
	Goudiry	141 853	2 940
	Koumpentoum	158 634	1 644
	Bakel	171 521	5 333

Saint Louis	Podor	433 811	26 029
	Dagana	282 804	5 656
	Saint Louis	346 926	6 939
	Matam	342 164	10 265
Matam	Kanel	299 471	11 979
	Ranérou	64 402	4 508
Kaolack	Kaolack	587 730	2 995
	Guinguinéo	138 506	2 770
	Nioro	429 198	4 192
Diourbel	Diourbel	322 762	6 455
	Bambey	360 380	10 811
	Mbacké	1 118 849	33 565
Louga	Linguère	285 743	11 430
	Louga	440 859	4 409
	Kébémér	306 043	15 302
Ziguinchor	Ziguinchor	299 364	9 276
	Bignona	304 535	9 436
	Oussouye	58 280	2 408
Kédougou	Kédougou	95 599	4 942
	Salémata	26 920	2 226
	Saraya	61 756	1 915
Thiès	Mbour	787 349	23 620
	Tivaouane	532 261	11 832
	Thiès	786 097	15 722
Fatick	Fatick	413 302	4 133
	Gossas	116 612	3 498
	Foundiougne	340 444	3 404
Kaffrine	Kaffrine	257 696	18 039
	Koungheul	202 803	8 112
	Birkilane	125 596	3 768
	Malem Hoddar	117 462	3 524
TOTAL		12 962 929	359 646

Source: SECNSA/Résultats du CH Novembre 2019

Il est important de rappeler que 359 646 personnes sont touchées par la sécheresse, se trouvent en phase 3 (crise) et ont besoin d'une assistance. Afin d'assurer l'efficacité de l'intervention, l'ordre de priorité des départements a été établi par l'État et le partenaire Replica.

L'État doit intervenir dans 27 des 42 départements touchés par le choc et le partenaire Replica dans 15 d'entre eux. Dans l'ensemble, le nombre de bénéficiaires pris en charge par l'État s'élève à 160 698 personnes, soit 20 087 ménages, et celui des bénéficiaires pris en charge par les partenaires est de 203 458 personnes, soit 25 432 ménages.

Le tableau ci-dessous détaille les régions et départements dont la population a été ciblée pour bénéficier d'une intervention nutritionnelle.

Tableau 9: Régions et départements pris en charge par les partenaires

Régions	Population totale de la région	Départements	Population prise en charge par les partenaires	Nb. de personnes restant à prendre en charge	Partenaires	Modalités
Louga	23 488	Kébémér	15 302	3 244	OXFAM	Espèces Prise en charge de la malnutrition
		Linguère	8 186			
Diourbel	44 376	Bambey	10 811		CRS	Espèces Prise en charge de la malnutrition
		Mbacké	33 565			
Kaffrine	33 443	Malem Hoddar	3 524		SAVE THE CHILDREN	Espèces Prise en charge de la malnutrition
		Kaffrine	16 960			
		Birkilane	3 768			
Kolda	25 607	MYF	6 854	10 350	WORLD VISION	Espèces Prise en charge de la malnutrition
		Vélingara	17 271			
		Kolda	1 481			
Thiès	38 600	Mbour	17 817		PLAN INT	Espèces Prise en charge de la malnutrition
		Thiès	11 859			
Matam	26 752	Matam	10 265		ACF	Espèces Prise en charge de la malnutrition
		Ranéroù	4 508			
Saint-Louis	38 624	Podor	26 029		ACF	Espèces Prise en charge de la malnutrition
Total Population			203 458			

Source: partenaire Replica

Tableau 10: Départements visés par une assistance nutritionnelle

Région	Département	Population totale	Bénéficiaires ciblés (enfants de 0-59 mois ciblés par le dépistage dans le cadre du PRN)
Dakar	Dakar	1 326 194	
Dakar	Guédiawaye	381 475	
Dakar	Pikine	1 354 183	
Dakar	Rufisque	567 825	
Diourbel	Bambey	349 284	67 761
Diourbel	Diourbel	312 822	60 687
Diourbel	Mbacké	1 084 391	210 372
Fatick	Fatick	399 500	77 503
Fatick	Foundiougne	329 074	63 840
Fatick	Gossas	112 718	21 867
Kaffrine	Birkelane	121 204	23 514
Kaffrine	Kaffrine	248 686	48 245
Kaffrine	Koungheul	194 876	37 806
Kaffrine	MalemHoddar	113 356	21 991
Kaolack	Guinguinéo	134 307	26 056
Kaolack	Kaolack	569 909	110 562
Kaolack	Nioro	416 187	80 740
Louga	Kébémér	297 672	57 748
Louga	Linguère	277 930	53 918
Louga	Louga	428 798	83 187
Matam	Kanel	288 464	55 962
Matam	Matam	329 588	63 940
Matam	Ranérou-Ferlo	62 034	12 035
Saint-Louis	Dagana	275 483	53 444
Saint-Louis	Podor	422 579	81 980
Saint-Louis	Saint-Louis	337 944	65 561
Sédhiou	Boukiling	171 814	33 332
Sédhiou	Goudomp	184 235	35 742
Sédhiou	Sédhiou	178 615	34 651
Tambacounda	Bakel	165 521	32 111
Tambacounda	Goudiry	136 887	26 556
Tambacounda	Koumpentoum	153 084	29 698
Tambacounda	Tambacounda	356 582	69 177
Thiès	Mbour	766 434	148 688
Thiès	Thiès	765 210	134 468
Thiès	Tivaouane	518 122	100 516
Ziguinchor	Ziguinchor	289 902	56 241
TOTAL		14 422 889	2 079 899

Source: Cellule de Lutte contre la Malnutrition

Tableau 11: Régions ciblées par le MSAS pour la mise en place d'une assistance nutritionnelle

Région	Population totale	Bénéficiaires de la PECMA* au niveau des structures de santé	
		MAM	MAS
Dakar	3 732 284	38 774	21 085
Diourbel	1 802 002	24 226	3 636
Tambacounda	841 518	10 114	7 471
Matam	706 037	11 074	8 832
Saint-Louis	1 063 542	14 948	8 583
Sédhiou	553 005	7 547	2 901
Kaffrine	703 555	12 898	5 110
Louga	1 032 645	19 983	6 667
Thiès	2 105 707	21 876	6 798
Ziguinchor	662 179	11 176	1 336
Kaolack	1 155 433	19 838	11 656
Fatick	870 361	18 489	5 971
Total		210 943	90 046

Source: MSAS/DAN

Tableau 12: Estimation du nombre d'enfants qui devraient être touchés par la malnutrition au niveau des structures de santé

Région	Population totale	Estimation du nombre de personnes touchées (enfants de 6-59 mois souffrant de MAM)	Estimation du nombre de personnes touchées (enfants de 6-59 mois souffrant de MAS)	Estimation du nombre de personnes touchées (enfants de 6-59 mois souffrant de MAS avec complications)	Estimation du nombre de personnes touchées (enfants de 6-59 mois souffrant de complications)
Dakar	3 732 284	3 405	849	85	764
Diourbel	1 802 002	6 846	940	94	846
Fatick	870 361	1 900	708	71	637
Kaffrine	1 155 433	1 425	412	42	370
Kaolack	796 582	960	335	33	302
Louga	1 032 645	4 700	1 225	123	1 102
Matam	706 037	4 320	1 245	125	1 120
Sédhiou	1 063 542	3 475	587	79	508
Saint-Louis	553 005	4 021	802	80	722
Tambacounda	841 518	3 157	455	46	409
Thiès	2 105 707	2 540	350	35	315
Ziguinchor	662 179	512	96	10	20
Total	16 209 225	37 261	8 004	823	7 115

Source: ANSD, ENSANR 2019/MSAS

Tableau 13: Régions et départements visés par une opération sauvegarde du bétail

Région	Département	Population totale (UBT)	Estimation du nombre d'animaux touchés (UBT)
Saint Louis	Podor	279 911	69 978
	Dagana	88 541	22 135
Matam	Matam	136 127	34 032
Louga	Linguère	338 539	84 635
Kaffrine	Koungueul	79 262	19 815
Tambacounda	Koumpentoum	140 048	35 012
	Tambacounda	419 839	104 960
TOTAL		1 482 266	370 567

Organisations partenaires participant à l'intervention

Le tableau suivant donne la liste des organisations partenaires ainsi que les personnes à contacter.

Tableau 14: Liste des organisations partenaires et des personnes à contacter dans le cadre de l'intervention

Nom de l'organisation partenaire	Nom de la personne à contacter au sein de l'organisation	Rôle et responsabilité (alerte précoce, S&E, distribution de denrées alimentaires)	Numéro de téléphone	Adresse courriel
Directeur de la Protection Civile	M. Jean Pierre Senghor	Superviseur	(+221) 77 529 05 17	abdoulaye.noba@interieur.gouv.sn
Secrétariat Exécutif du Conseil National de Sécurité Alimentaire (SECNSA)	M. Ibrahima Diao	Coordinateur de l'intervention (activités de ciblage, de distribution d'espèces et de vivres alimentaires, du suivi et de l'évaluation, de la communication et de la coordination).	(+221) 33 865 30 35	jeanpierresenghor@secnsa.sn
Commissariat à la Sécurité Alimentaire (CSA)	Mme Anta SARR Diacko	Directeur chargé de l'achat du riz et de l'établissement des quotas au niveau des communes	(+221) 77 5583136	faradio1@yahoo.fr
Délégation Générale à la Protection sociale et à la Solidarité nationale (Ministère de du Développement communautaire, de l'Équité sociale et territoriale)	Dr Oumar Sarr	Coordinatrice de la politique de protection sociale, chargée de l'appui au ciblage	(+221) 77 740 83 05	antasarrdiacko@gmail.com
Ministère de la Santé et de l'Action Sociale (MSAS)	M. Dame Sow	Directeur de la Santé de la Mère et de l'Enfant (DSME) et Responsable de la PECMA au niveau des structures de santé	(+221) 33 825 54 66 (+221) 33 825 54 71	oumsarr@gmail.com
Direction de l'élevage (DIREL) du Ministère de l'élevage et des productions animales (MEPA)	Dr Abdoulaye Ka	Maître d'œuvre, chargé de la coordination et du suivi	(+221) 33 865 62 88/ 33 859 06 36	damesow@hotmail.com
Cellule de lutte contre la malnutrition	Dr. Abdoulaye Ka	Coordonnateur CLM	(+221) 33 869 01 99 (+221) 77 332 13 28	ethiam@clm.sn

Relation entre les partenaires dans les différentes interventions

Le Secrétariat exécutif du Conseil national de sécurité alimentaire (SECNSA) est la structure responsable de la coordination des plans d'intervention qui intègrent les activités financées par l'ARC. Les autres parties impliquées sont le Commissariat à la Sécurité Alimentaire (CSA), la Délégation Générale à la Protection sociale et à la Solidarité nationale (DGPSN), la Cellule de lutte contre la malnutrition (CLM), le Ministère de la Santé et de l'Action sociale (MSAS), le Ministère de l'Élevage et des Productions animales (MEPA) avec la Direction de l'Élevage (DIREL), le Ministère de l'Économie, des Finances et du Plan (MEFP), les Comités régionaux/départementaux de sécurité alimentaire (CRSA et CDSA), les partenaires techniques et financiers et les ONG, ainsi que leur partenaire opérationnel Replica.

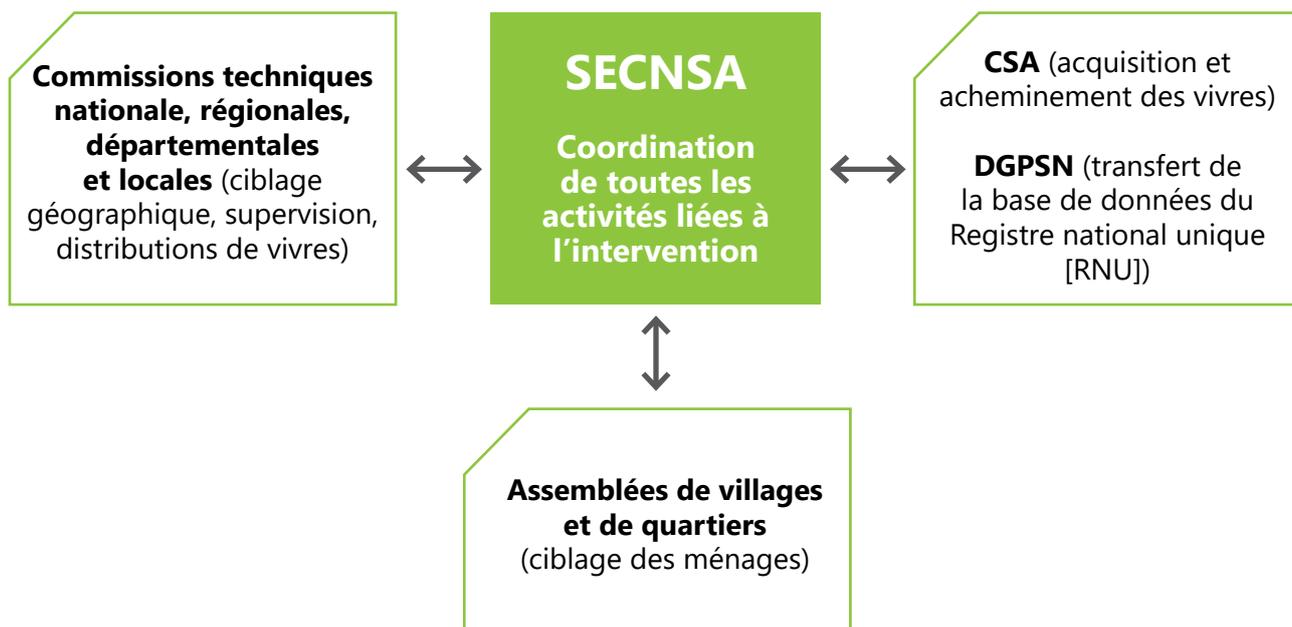
Au plan opérationnel, le SECNSA:

- procédera à la mise en place des commissions de supervision et de distribution des vivres ;
- conduira les opérations de ciblage des bénéficiaires ;
- procédera à la vérification des listes de bénéficiaires proposées par les différentes commissions de ciblage ;
- supervisera la distribution des vivres ;
- effectuera les tâches de suivi/évaluation des tâches liées à l'activité de distribution de vivres ;
- effectuera le travail de communication nécessaire sur le processus d'intervention (avant, pendant et après).

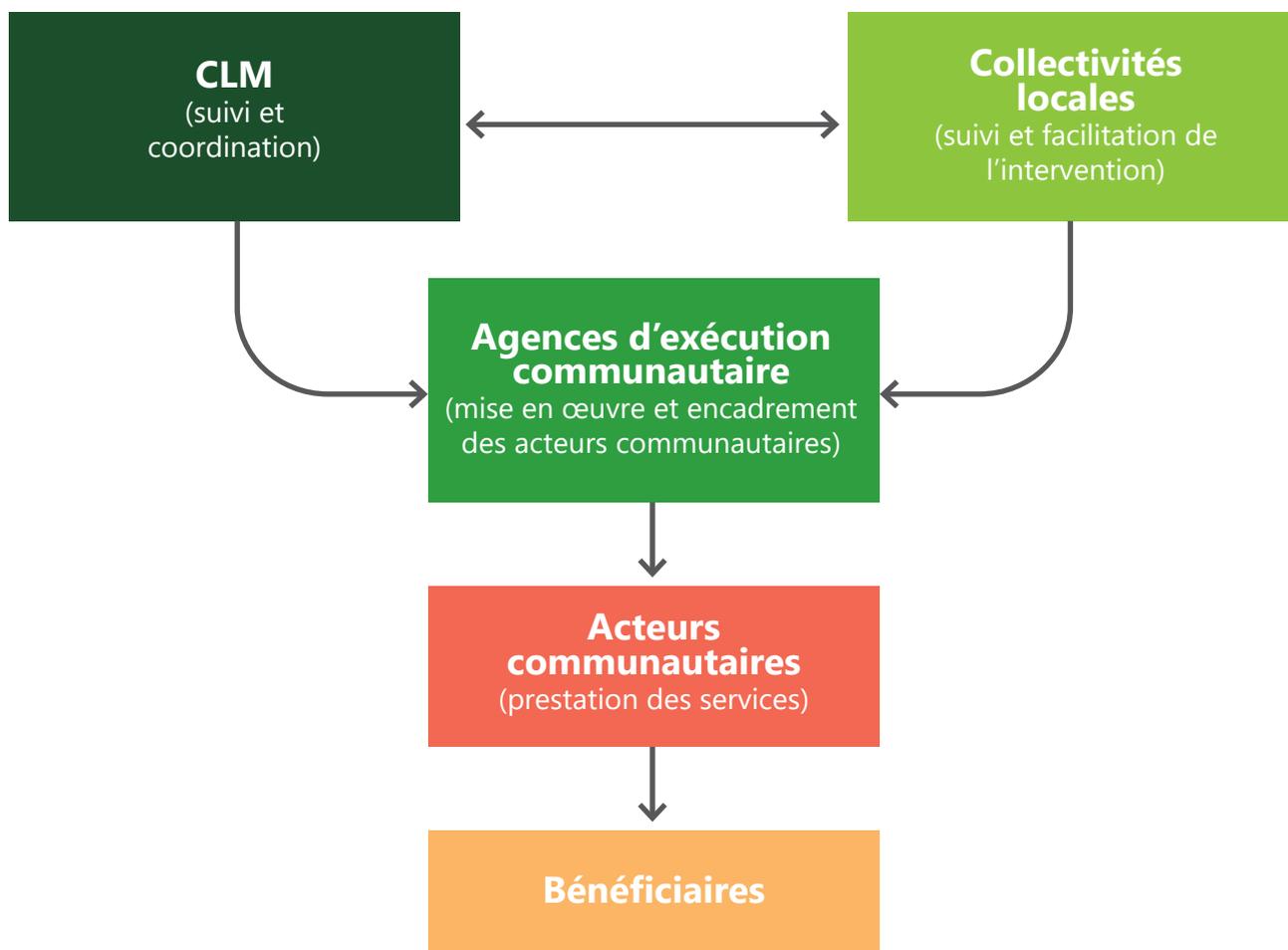
Dans l'exécution des activités de l'intervention, le SECNSA travaillera en étroite collaboration avec:

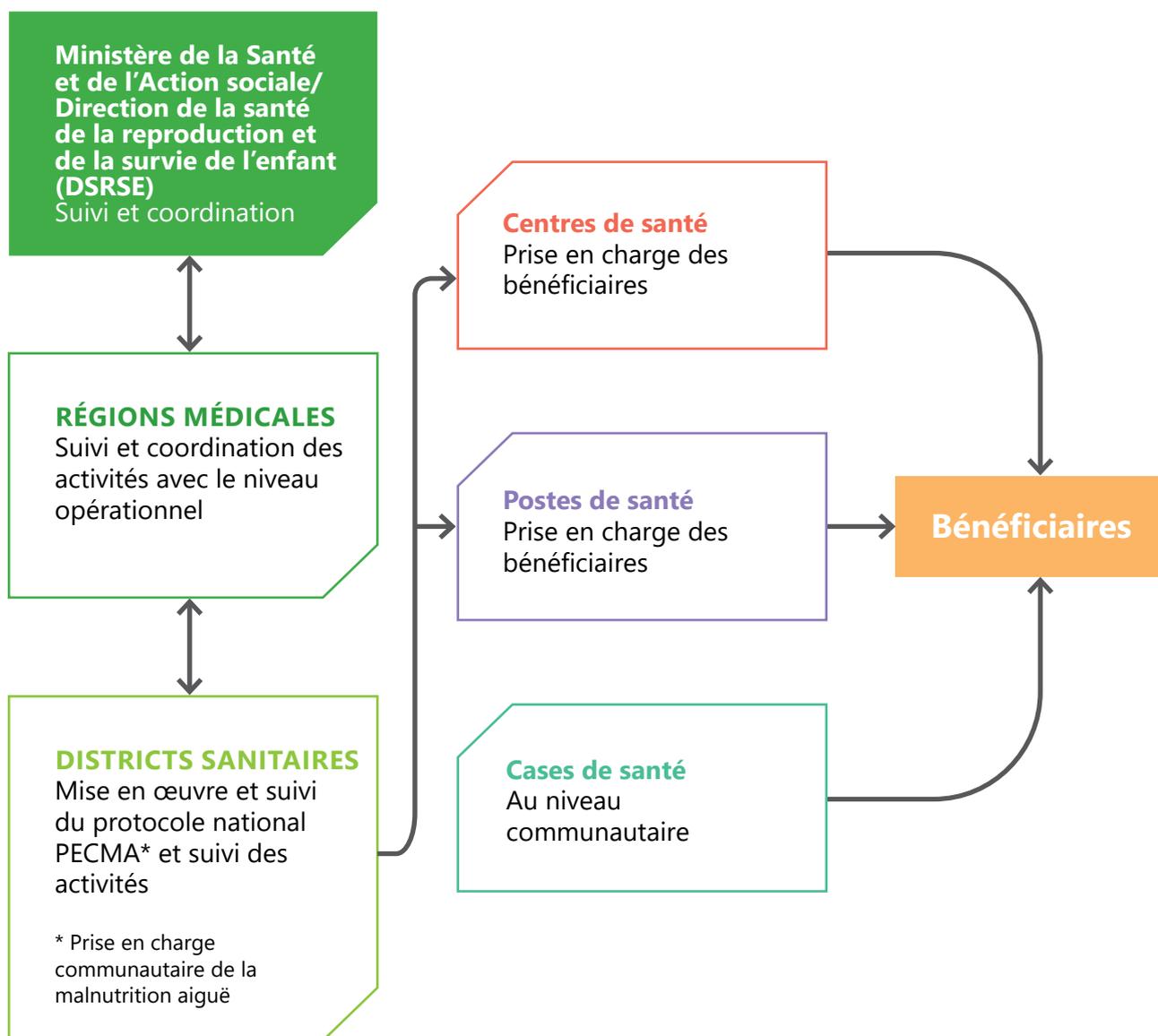
- le Commissariat à la Sécurité Alimentaire (CSA) qui sera chargé des tâches liées à l'acquisition et l'acheminement des vivres vers les communes retenues pour recevoir les vivres ;
- la DGPSN pour les activités de ciblage ;
- les différentes commissions techniques nationale et régionales qui seront mises sur pied pour les besoins de l'intervention ;
- les autorités administratives déconcentrées (gouverneurs, préfets et sous-préfets) pour la coordination des activités au niveau décentralisé, en collaboration avec les Bureaux régionaux de sécurité alimentaire, qui sont les relais du SECNSA au niveau régional ;
- les assemblées de villages/quartiers pour les activités de ciblage des ménages et de suivi ;
- Le partenaire Replica pour assurer l'harmonisation des interventions.

Organigramme des principales structures directement impliquées dans l'intervention



Pour le volet nutrition, le schéma ci-dessous décrit la relation entre les partenaires impliqués et la CLM d'une part, et le second schéma entre les partenaires et le MSAS d'autre part.





La CLM conclura des contrats avec les Agences d'exécution communautaires (AEC) chargées d'encadrer les acteurs communautaires dans la prestation de services de nutrition au niveau communautaire. Ces AEC, qui ont le statut d'ONG, opéreront en étroite collaboration avec les collectivités locales, chargées de superviser les projets de nutrition communautaire déjà mis en œuvre dans le cadre du Programme de renforcement nutritionnel (PRN).

La CLM assure la coordination des interventions et procède au suivi des activités à travers son dispositif constitué des Bureaux exécutifs régionaux (BER). Les districts sanitaires reçoivent les cas de MAS et procèdent au renvoi des patients (contre référence) après traitement et réhabilitation des cas.

Pour le volet pastoral, au niveau national, la coordination est assurée par le Ministère de l'Élevage et des Productions animales qui suit l'approvisionnement en aliment pour le bétail en relation avec la commission départementale et les responsables des usines. Au niveau départemental, le Préfet, président des commissions, contrôle les flux financiers et la rentabilité des achats en collaboration avec les usines et la structure financière, en l'occurrence la banque CNCAS. La commission départementale réceptionne l'aliment et gère le stockage dans les entrepôts. Elle est également chargée des ventes et de la gestion des recettes qui sont immédiatement versées sur les comptes départementaux de la structure financière. La commission fonctionne de la même façon au niveau des communautés rurales et transmet les informations et les recettes au niveau départemental. Ces deux commissions veillent scrupuleusement à ce que l'aliment revienne directement aux ayants droit. Ces recettes constituent

le fonds de roulement qui permet aux éleveurs de s'auto-provisionner en aliment pour le bétail en période de soudure.

Les commissions départementales sont constituées comme suit :

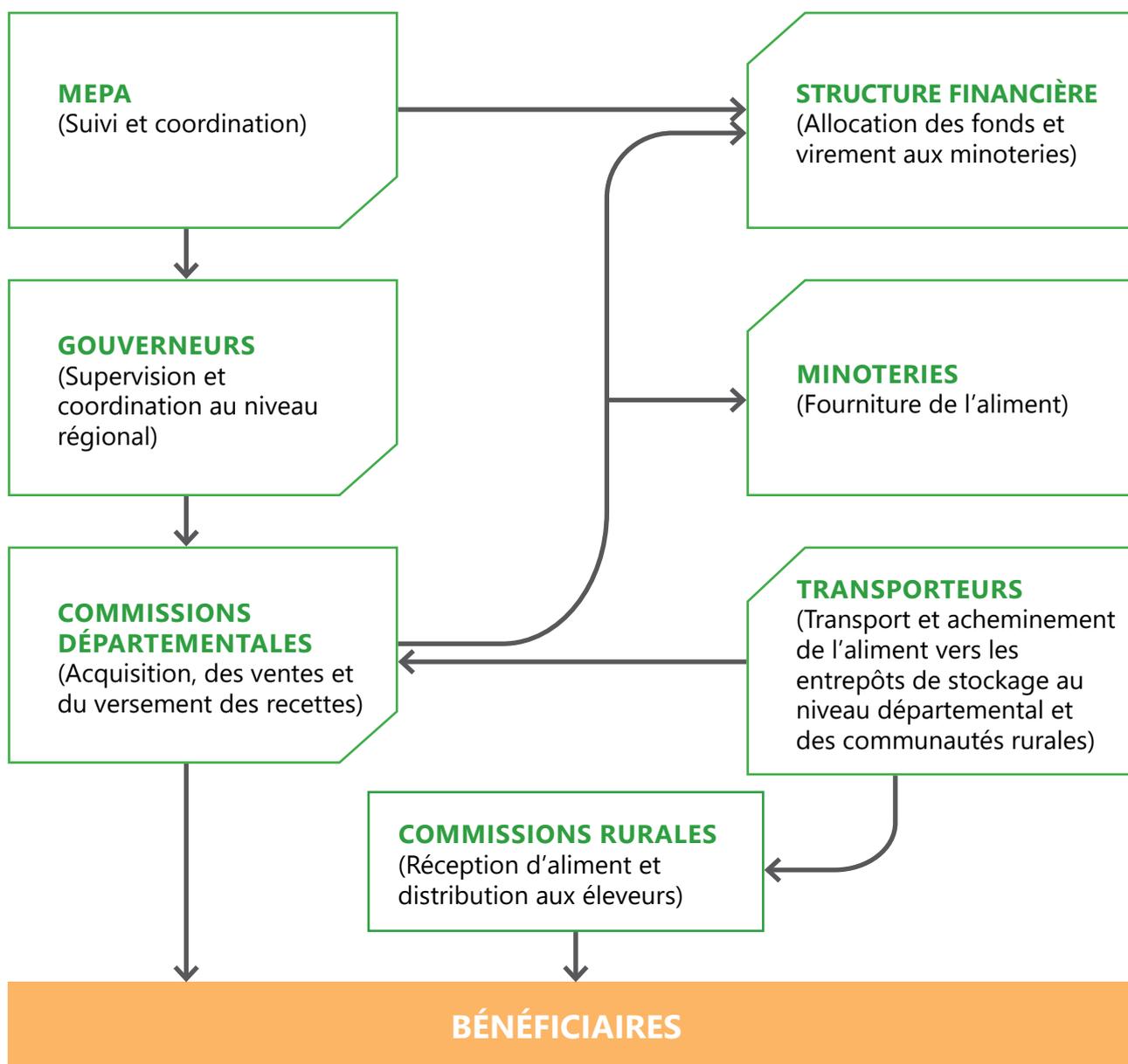
Président : Préfet du département

Rapporteur : Chef de service départemental de l'Élevage

Membres :

- Chef de service départemental de l'Agriculture et de l'Équipement rural ;
- Chef de service départemental du Développement communautaire ;
- Chef de service départemental du Commerce ;
- Représentant des services des Douanes ;
- Organisations professionnelles d'élevage ;
- Représentants de la société civile pour le volet pastoral.

L'organigramme suivant montre les relations entre les différentes structures impliquées (Source : DIREL)



Estimation du coût unitaire

La distribution de vivres sera essentiellement constituée de riz pour les ménages ciblés. Chaque personne recevra mensuellement 15 kilogrammes de riz pendant la durée de l'intervention (3 mois), ce qui correspond à 2 4140 tonnes distribuées chaque mois à 160 698 personnes, soit 7 230, 28 tonnes pendant les 3 mois de l'intervention.



Coût mensuel de la distribution de vivres

Le coût total mensuel de l'aide alimentaire dépendra du prix du kilogramme de riz sur le marché, mais le tonnage à assurer par mois est 2 410 tonnes pour un total de 160 698 bénéficiaires (Tableau 15 ci-dessous). Il est important de préciser que l'État du Sénégal a prévu de distribuer des vivres (riz) aux populations touchées par la sécheresse pendant une période de 3 mois.

Les fonds versés par l'ARC serviront à assister les populations touchées pendant une période de trois mois.

Tableau 15 : Détail du tonnage par département, pour l'activité d'intervention (distribution de vivres)

Régions	Départements	Population totale en 2019	Estimation du nombre de personnes à cibler en 2019	Nombre de tonnes/département
Dakar	Rufisque	583 774	5 998	90
Kolda	Kolda	295 795	10 350	155
Sédhiou	Sédhiou	184 742	7 645	115
	Boukiling	177 706	5 515	83
	Goudomp	190 557	7 622	114
Tambacounda	Tambacounda	369 510	3 830	57
	Goudiry	141 853	2 940	44
	Koumpentoum	158 634	1 644	25
	Bakel	171 521	5 333	80
Saint-Louis	Dagana	282 804	5 656	85
	Saint Louis	346 926	6 939	104
Matam	Kanel	299 471	11 979	180
Kaolack	Kaolack	587 730	2 995	45
	Guinguinéo	138 506	2 770	42
	Nioro	429 198	4 192	63
Diourbel	Diourbel	322 762	6 455	97
Louga	Linguère	285 743	3 244	49
	Louga	440 859	4 409	66
Ziguinchor	Ziguinchor	299 364	276	139
	Bignona	304 535	9 436	142
	Oussouye	58 280	2 408	36

Kédougou	Kédougou	99 595	4 942	74
	Salémata	26 920	2 226	33
	Saraya	61 756	1 915	29
Thiès	Tivaouane	532 261	11 832	177
Fatick	Fatick	413 302	4 133	62
	Gossas	116 612	3 498	52
	Foundiougne	340 444	3 404	51
Kaffrine	Koungheul	202 803	8 112	122
TOTAL			160 698	2 410

Source : SECNSA

Pour le volet nutrition communautaire mis en œuvre par la CLM, le coût unitaire par bénéficiaire ciblé (total des enfants âgés de 6-59 mois) pour mener ces activités pendant un mois est de **50 FCFA**. Pour les deux campagnes d'une durée prévue de 6 mois, ce coût unitaire est de **100 FCFA** par rapport au nombre total d'enfants ciblés. Le coût unitaire par bénéficiaire directement concerné par la prise en charge (enfants souffrant de MAM et MAS) est de **1 282 FCFA** pour 6 mois sur la base d'une prévalence attendue de 7,8% d'enfants souffrant de malnutrition aigüe.

Tableau 16 : Coût unitaire pour l'intervention nutritionnelle

Région	Département	Population	Nombre de bénéficiaires ciblés	Coût total pendant 1 mois (nombre de bénéficiaires ciblés x coût unitaire)
Dakar	Dakar			
Dakar	Guédiawaye			
Dakar	Pikine			
Dakar	Rufisque			
Diourbel	Bambey	349 284	67 761	3 388 050
Diourbel	Diourbel	312 822	60 687	3 034 350
Diourbel	Mbacké	1 084 391	210 372	10 518 600
Fatick	Fatick	399 500	77 503	3 875 150
Fatick	Foundiougne	329 074	63 840	3 192 000
Fatick	Gossas	112 718	21 867	1 093 350
Kaffrine	Birkelane	121 204	23 514	1 175 700

Kaffrine	Kaffrine	248 686	48 245	2 412 250
Kaffrine	Koungheul	194 876	37 806	1 890 300
Kaffrine	MalemHoddar	113 356	21 991	1 099 550
Kaolack	Guinguinéo	134 307	26 056	1 302 800
Kaolack	Kaolack	569 909	110 562	5 528 100
Kaolack	Nioro	416 187	80 740	4 037 000
Louga	Kébémér	297 672	57 748	2 887 400
Louga	Linguère	277 930	53 918	2 695 900
Louga	Louga	428 798	83 187	4 159 350
Matam	Kanel	288 464	55 962	2 798 100
Matam	Matam	329 588	63 940	3 197 000
Matam	Ranérou-Ferlo	62 034	12 035	601 750
Saint-Louis	Dagana	275 483	53 444	2 672 200
Saint-Louis	Podor	422 579	81 980	4 099 000
Saint-Louis	Saint-Louis	337 944	65 561	3 278 050
Sédhiou	Boukiling	171 814	33 332	1 666 600
Sédhiou	Goudomp	184 235	35 742	1 787 100
Sédhiou	Sédhiou	178 615	34 651	1 732 550
Tambacounda	Bakel	165 521	32 111	1 605 550
Tambacounda	Goudiry	136 887	26 556	1 327 800
Tambacounda	Koumpentoum	153 084	29 698	1 484 900
Tambacounda	Tambacounda	356 582	69 177	3 458 850
Thiès	Mbour	766 434	148 688	7 434 400
Thiès	Thiès	765 210	134 468	6 723 400
Thiès	Tivaouane	518 122	100 516	5 025 800
Ziguinchor	Ziguinchor	289 902	56 241	2 812 050
Total		14 422 889	2 079 899	103 994 950

Source : MSAS/DAN

Le coût pour le volet nutrition communautaire mis en œuvre par la CLM est de **207 989 900 FCFA**.

Pour les activités mises en œuvre par le MSAS, le coût unitaire par bénéficiaire ciblé (enfants âgés de 6-59 mois) pour la prise en charge de la MAM pendant 6 mois est estimé à 1500 FCFA et à 2380 FCFA pour la prise en charge de la MAS.

À ce coût s'ajoutent le coût unitaire lié à la coordination et à la supervision, estimé à 764 FCFA par bénéficiaire, et le coût de la communication pour le changement de comportement, estimé à 1300 FCFA par bénéficiaire.

Pour le volet nutrition mis en œuvre par le MSAS, le coût total pour mener cette activité est de **244 367 980 FCFA**, répartis dans le tableau ci-dessus. Ce coût ne prend pas en compte l'équipement des structures en matériels anthropométriques.

Activités	Coût en FCFA
Dépistage passif de la MA dans les structures de santé et prise en charge des cas de MAM dans les zones hors PRN	55 000 000
Soutien financier pour la Prise en charge (PEC) des enfants souffrant de MAS avec complications suivis au niveau des structures de santé (CREN)	53 994 950
Soutien financier pour la Prise en charge (PEC) des enfants souffrant de MAS sans complications suivis au niveau des structures de santé (UREN)	20 000 000
Supervision du niveau central vers le régional et opérationnel	15 000 000
Aide à l'achat de farine enrichie micronutriments pour la prise en charge des cas de MAM dépistés dans les zones hors PRN	35 000 000
Supervision effectuée par les Superviseurs régionaux de l'alimentation, de la nutrition et de la survie de l'enfant (SRANSE) et les points focaux nutrition au niveau des districts sanitaires et des régions médicales	15 000 000
Coordination des activités du niveau central vers le niveau régional et les districts	40 000 000
Communication	10 373 030
Total	244 367 980

Source : MSAS/DAN

Pour ce qui est de l'assistance au bétail, la quantité d'aliment prévue est de 1 kg par jour et par UBT. Le coût de la tonne étant estimé à 185 000 FCFA, le montant de 2 000 000 000 FCFA permettra donc l'acquisition de 10 810 tonnes d'aliment concentré pour le bétail afin d'assister les 370 567 UBT ciblées pendant environ un mois.

Description du flux financier provenant du versement de l'ARC

Conformément aux dispositions administratives et financières prises par le ministère des Finances et du Budget en 2015, un compte spécial doit être ouvert auprès d'une banque commerciale afin d'assurer la gestion exclusive des fonds de l'ARC. Pour cette année, il est proposé d'appliquer cette directive sous l'égide du ministère des Finances et du Budget. À cet effet, un gestionnaire du compte sera désigné pour l'administration financière, conformément aux règles de la comptabilité publique et de la gestion de projet.

Les paiements seront effectués directement aux ayants droit (prestataires de services, fournisseurs, personnel, etc.) après services rendus et sur présentation de toutes les pièces justificatives visées et certifiées conformes par l'autorité de la structure opérationnelle et le Directeur de la Protection civile.

La CLM et la DAN lanceront un appel fonds sur la base d'un plan d'action budgétisé en décembre 2019. Les pièces justificatives seront transmises à la coordination selon le format et en fonction des périodicités prévues pour la justification.

Opérations de ciblage

Les opérations de ciblage seront effectuées en janvier 2020 si le versement est effectué dans les temps sur un des comptes du SECNSA.

Le ciblage des départements touchés par la sécheresse sera effectué en novembre 2019 sur la base des résultats d'une évaluation de la situation/du Cadre Harmonisé. Ainsi les départements à cibler par l'État du Sénégal sont au nombre de 27.

Le ciblage des communes, villages et quartiers se fera sur la base de l'identification des zones à risque par le biais d'une enquête menée par les services techniques et communautaires. Les commissions régionales et départementales, appuyées par la commission nationale, valideront la liste des communes, villages et quartiers ciblés.

Les villages/quartiers d'une même commune seront sélectionnés par le Comité départemental de Sécurité alimentaire (CDSA), à l'occasion d'un atelier convoqué et présidé par le Préfet, sur la base d'une lettre du SECNSA. Les travaux de ciblage seront animés par les experts du SECNSA et de la DGPSN et seront sanctionnés d'un procès-verbal qui sera dûment signé par tous les participants.

Pour ce qui est du ciblage des ménages bénéficiaires, il sera effectué par les assemblées de villages et de quartiers, sous la supervision des membres de la commission nationale. Le ciblage des villages et quartiers se fera selon les critères liés à l'appréciation de la campagne agricole précédente, la connaissance des sécheresses dans la localité concernée, etc. Quant au ciblage des ménages, les critères seront axés sur l'appréciation de l'état de sécurité alimentaire, nutritionnelle, de vulnérabilité, des moyens d'existence, etc.

Une fois que les ciblage sont effectués, les listes des bénéficiaires seront validées au niveau communautaire.

Le ciblage sur la base du RNU sera effectué selon des critères définis par le SECNSA. Il convient de souligner que le ciblage des ménages ne pourra pas être basé sur des considérations d'ordre familial, ethnique, politique ou religieux.

Après le ciblage des bénéficiaires, une enquête de vérification sera effectuée pour apporter les corrections nécessaires. Les données qui permettront d'identifier l'éligibilité d'un ménage seront collectées à l'aide de l'application mobile SAP installée sur des tablettes (déjà disponibles au SECNSA). Les listes des ménages apurées et corrigées seront mises à la disposition des commissions, des opérateurs mobiles financiers, des autorités et partenaires concernés.

¹ Cf. Annex on the composition of the CDSA

Les informations collectées auprès des ménages sont consignées dans le procès-verbal qui sera signé par tous les membres des comités de ciblage, présents à la rencontre. Une copie de chaque procès-verbal sera disponible auprès de chaque village/quartier et à la préfecture du département.

Concernant la supervision des opérations, trois équipes de facilitation (EF) seront mises sur pied dans chaque département et chargées d'animer les réunions de ciblage des ménages bénéficiaires au sein des villages/quartiers concernés. Chaque EF sera composée de quatre personnes dont au moins un agent du SECNSA et un coordinateur régional et/ou un opérateur social de la DGPSN.

Afin de procéder à un ciblage correct des bénéficiaires, il est important d'allouer un budget assez raisonnable pour le ciblage géographique et des ménages dans les 27 départements où l'État interviendra, avec 156 188 personnes à cibler.

Ciblage pour le volet nutritionnel

Pour le volet nutrition communautaire, la population ciblée est estimée sur la base des données de population de l'Agence nationale de la statistique et de la démographie (ANSD) et des résultats des activités de dépistage actif de la malnutrition effectué par le Programme de renforcement nutritionnel (PRN) en 2019. Les résultats des dépistages à effectuer lors du premier et du deuxième trimestres 2020 doivent permettre d'identifier les enfants souffrant de MAM et de MAS pour ces périodes et d'initier les activités de prise en charge (traitement) au niveau communautaire.

Les campagnes de dépistage doivent avoir lieu en janvier et mai 2020. Le coût du ciblage est inclus dans le coût global de l'activité et sera financé grâce aux fonds ARC. L'achat de farine enrichie se fera auprès des fournisseurs locaux présentant toutes les garanties nécessaires et selon les procédures d'appel d'offres de l'État du Sénégal. L'achat de vitamine A et de vermifuge se fera auprès des pharmacies régionales d'approvisionnement (PRA) dépendant du ministère de la Santé et de l'Action sociale.

Besoin en approvisionnement

Les besoins en approvisionnement concernent l'achat des vivres alimentaires, de l'aliment pour le bétail et de farine enrichie pour l'assistance nutritionnelle des enfants. Le tableau ci-dessous donne les détails des quantités, des dates de début des processus d'approvisionnement et les délais pour l'acquisition des produits auprès des fournisseurs.

Tableau 17 : Besoins en approvisionnement pour l'achat des vivres, d'aliment pour le bétail et de farine enrichie

Article	Unité	Nb. d'unités nécessaires pour aider les bénéficiaires ciblés (à partir de l'étape 2.3) pendant un mois	Source(s)	Date prévue de début du processus d'approvisionnement	Temps prévu (en jours) pour acquérir l'article
Aliment pour le bétail	Tonne	10 814	Marché national	1er janvier 2020	60 jours maximum
Farine enrichie	Gramme	15 tonnes (200 g x 30 jours x 316 356)	Prestataires locaux	1er décembre 2019	20 jours

Vivres (riz)	Ton	7 320	Stocks at the level of production basins with producers	1st of January 2020	2 months maximum
	Tonne	7 230	Stocks au niveau des bassins de productions avec les producteurs	1er janvier 2020	3 mois maximum

Plan de suivi/évaluation

Un dispositif de suivi/évaluation sera mis en place pour l'ensemble des activités (État et partenaire Replica). Pour le volet assistance alimentaire, ce dispositif prend en compte les activités de ciblage géographique et communautaire, de distribution et de gestion financière.

Un ensemble d'indicateurs a été retenu pour le suivi des activités assistance alimentaire, il s'agit :

- du nombre réel de bénéficiaires/nombre cible ;
- du nombre réel de bénéficiaires assistés ;
- du montant prévu pour la distribution/montant distribué ;
- de la quantité de vivres prévue/quantité distribuée ;
- de la durée prévue/réelle de l'intervention ;
- du nombre de contraintes ;
- autres.

Pour le volet nutrition communautaire, les dispositions en matière de suivi et évaluation contenues dans le Plan opérationnel sont conformes à celles qui seront mises en œuvre dans le cadre du programme de l'ARC. Les indicateurs à suivre pour les différentes activités sont les suivants :

Tableau 18 : Indicateurs de suivi/évaluation pour le volet nutrition communautaire

Activités	Indicateurs de couverture	Indicateurs de résultats
Coordination et suivi	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de supervisions effectuées par les bureaux régionaux de la CLM • Nombre de supervisions effectuées au niveau national vers le niveau opérationnel 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de supervisions effectuées et rapports de supervision • Nombre de réunions de suivi et de coordination tenues par les cadres régionaux (objectif : 1 réunion pour le premier semestre 2020)
Dépistage et prise en charge de la malnutrition aiguë	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'enfants dépistés • Nombre d'enfants souffrant de MAM • Nombre d'enfants souffrant de MAS • Nombre d'enfants souffrant de MAM pris en charge • Nombre d'enfants souffrant de MAS orientés vers d'autres structures 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombres d'enfants souffrant de MAM rétablis après avoir reçu un traitement

Source : Cellule de Lutte contre la Malnutrition

Pour le volet assistance du bétail, les indicateurs suivants ont été retenus :

- la quantité d'aliment distribuée ;
- le nombre d'éleveurs bénéficiaires ;
- le nombre d'animaux touchés ;
- le nombre d'agriculteurs bénéficiaires.

Une évaluation globale de l'intervention sera effectuée par le SECNSA et ses différents collaborateurs afin de mesurer l'impact de l'intervention, de tirer les leçons apprises, d'identifier les différents obstacles et de formuler des recommandations. Un système de recevabilité sera mis en place pour la gestion des plaintes.

Pour suivre tous les indicateurs de performance et faire l'évaluation à toutes les étapes, il est proposé de prévoir la mise à disposition d'un budget de **120 000 000 FCFA**.

Liste des risques et des hypothèses spécifiques

- **Risque de change** : les fonds que l'ARC Ltd versera à l'État du Sénégal sont libellés en USD. Une baisse du taux de change entre le dollar US et le franc CFA peut influencer négativement sur le financement de l'ensemble des activités prévues ;
- **Problème de ciblage** : le SECNSA et ses différents partenaires doivent rester vigilants pour s'assurer que les ayants droit ont réellement reçus une assistance ;
- **Lenteur dans le versement des fonds** : cela peut entraîner un retard dans l'assistance aux populations ;
- **Opérateurs financiers** : des problèmes techniques (réseau défectueux) pouvant survenir, le SECNSA doit s'assurer que l'opérateur financier qui sera choisi remplit toutes les conditions nécessaires (techniques et financières) de façon que l'assistance parvienne aux bénéficiaires dans les délais fixés ;
- **Ouverture tardive du compte** destiné aux fonds de l'ARC auprès d'une banque commerciale ;
- **Désignation tardive du gestionnaire** du compte ;
- Pour le volet nutritionnel, **la mise à disposition tardive des fonds** à la CLM et à la DAN ou **leur non-disponibilité** peut avoir un impact négatif sur la prise en charge de la malnutrition chez les enfants.
- Pour le volet pastoral, le risque pourrait être **le retard dans la distribution de l'aliment**. Il pourrait arriver que le fournisseur ait des difficultés à honorer les engagements pris concernant le délai en raison d'une **rupture de stock**. Dans ce cas de figure, un allongement de la durée de l'opération serait inévitable.

PARTIE 3: CADRE DE SUIVI & ÉVALUATION (S&E) DU PLAN

Résultat	Indicateur	Moyens de contrôle/ vérification	Risques/Hypothèses
Extrant 1: Bénéficiaires ayant reçu une aide alimentaire	Nombre de bénéficiaires recevant une aide alimentaire*	Rapport de suivi SECNSA	Déplacement d'un certain nombre de ménages
	Quantité de nourriture reçue*		Transhumance des ménages pastoraux
	Nombre de plaintes		
	*données ventilées par sexe et par âge		
Extrant 2 : Les bénéficiaires ont été correctement ciblés	Taux d'erreur d'inclusion	Enquête de vérification Rapport de ciblage	Le ciblage des ménages ne pourra pas être basé sur des considérations d'ordre familial, ethnique, politique ou religieux.
Extrant 3 : Vente d'aliments pour le bétail à des prix subventionnés	Quantité d'aliment pour le bétail vendue	Rapport de suivi Rapport final	Disponibilité de l'aliment pour le bétail au point de vente
Extrant 4: Le dépistage de la malnutrition aigüe par PB est effectué dans les zones ciblées par le plan d'intervention pour les enfants âgés de 6 - 59 mois	90% des enfants des zones d'interventions sont dépistés à l'aide du PB	Rapport de la CLM	Retard dans la mise en œuvre dû à une mise à disposition tardive des fonds
Extrant 5 : La prise en charge des enfants ayant reçu un diagnostic de MAM est faite selon le protocole	90 % des enfants ayant reçu un diagnostic de MAM sont pris en charge au niveau communautaire	Rapport de la CLM	Retard dans la mise en œuvre dû à une mise à disposition tardive des fonds
Extrant 6 : La prise en charge des enfants souffrant de MAS est faite selon le protocole	100% des enfants souffrant de MAS sont orientés vers les structures sanitaires et suivis au niveau communautaire à des fins de respect du traitement prescrit en ambulatoire ou après renvoi	Rapport de la CLM	Retard dans la mise en œuvre dû à une mise à disposition tardive des fonds
Résultat a : Amélioration du délai de mise en œuvre de l'aide aux ménages ciblés	Premier contact avec les bénéficiaires ciblés dans les 120 jours suivant la réception du paiement de l'ARC	Rapport de suivi et évaluation	Des structures adéquates et crédibles, telles que décrites dans le Plan opérationnel, sont en place.
Résultat b : Amélioration du délai de mise en œuvre des activités de l'ARC	Activité terminée dans les 180 jours		

PARTIE 4: ANALYSE SOMMAIRE

Il est prévu de financer trois activités (distribution de vivres, prise en charge nutritionnelle et assistance du bétail) à l'aide des fonds provenant de l'ARC.

Tableau 19: Activités financées grâce aux fonds versés par l'ARC

Nom de l'activité	Type d'activité	Part du versement de l'ARC allouée à l'activité (en %)	Montant estimé du versement de l'ARC (en FCFA)
Distribution de vivres (riz)	B : distribution non conditionnelle de vivres	50%	2 765 000 000
Prise en charge nutritionnelle	H : supplément nutritionnel	8%	450 000 000
Distributions d'aliment pour le bétail	I : intrants	36%	2 000 000 000
Ciblage des ménages		0,9%	50 000 000
Suivi, supervision - Coordination des activités		4,2%	235 000 000
Total		100%	5 500 000 000

NB : 50% du budget de l'aliment pour le bétail est destiné à alimenter un fonds d'urgence en cas de catastrophe.

Informations supplémentaires sur le PDMO proposé

Les estimations des besoins sont effectuées sur la base du nombre de personnes vulnérables. Or, l'unité de ciblage est le ménage et non la personne. C'est pourquoi le nombre maximum de personnes à assister au sein d'un ménage ne doit pas dépasser un seuil préétabli. Ce seuil était de 8 personnes pour le plan d'intervention en 2018, et a été provisoirement fixé à 8 personnes pour cette année. Ce point sera discuté par les membres de la commission technique nationale avant le démarrage des opérations de ciblage.

PARTIE 5: PROCÉDURES OPÉRATIONNELLES STANDARD (POS)

Le tableau ci-dessous présente la liste des procédures opérationnelles standard.

Tableau 20: Liste des procédures opérationnelles standard pour le volet assistance alimentaire

N°	Nom de la POS	Détails de la POS	Fonctionnaire responsable	Date prévue d'achèvement	Délai d'exécution (en jours)	Type
Processus d'information et de planification						
1	Suivi des niveaux de sécurité alimentaire	Suivi intensif du logiciel ARV et des autres outils d'alerte précoce pour effectuer le suivi de la sévérité et de la détérioration de la situation de la sécurité alimentaire	Groupe de travail technique (GTT)	Octobre 2019		Rencontre d'échanges des et d'harmonisation experts
2	Mise à jour des bases de données de contacts	Mettre à jour les bases de données existantes des contacts chargés de l'AP/de la GRS (groupes de coordination, partenaires chargés de la mise en œuvre, Ressources humaines supplémentaires, etc.)	GTT	Octobre 2019		Tenue d'une réunion
3	Obtention des résultats de l'évaluation des besoins	Travailler avec le groupe chargé de coordonner l'intervention nationale plus générale en cas de sécheresse (le SECNSA) pour obtenir des résultats de l'évaluation des besoins	SECNSA	Au plus tard 15 novembre 2019		Tenue d'une réunion
4	Notification aux partenaires du versement	Informers le(s) partenaire(s) d'exécution, les structures nationales et infranationales, et les responsables de programmes existants (si l'intervention est modulable) du versement	DPC SECNSA	Dès que les fonds seront disponibles (Décembre 2019)		Envoi courrier

5	Organisation de réunions de coordination	Organiser des réunions de coordination avec tous les partenaires d'exécution afin de planifier la/les intervention(s)	SECNSA DPC	Décembre 2019 (quelques jours après le versement des fonds)	Tenue d'une réunion
Processus financiers					
6	Notification de la réception du financement provenant de l'ARC à l'institution financière concernée	Informar l'institution gouvernementale chargée de la réception des fonds de l'ARC et de leur transfert aux partenaires chargés de la mise en œuvre, qu'un versement est attendu	DPC DPB	Décembre	Envoi de courrier
7	Notification du transfert de fonds aux partenaires chargés de la mise en œuvre	Informar le(s) partenaire(s) d'exécution et/ou les sources d'approvisionnement du transfert de fonds et vérifier les coordonnées bancaires	DPC DPB	Décembre	Envoi de courrier
8	Transfert des fonds	Transférer les fonds aux organismes chargés de la mise en œuvre et/ou aux sources d'approvisionnement	DPC DPB	Décembre	Virement bancaire
Processus opérationnels					
9	Ciblage et inscription (à effectuer pour chaque intervention financée par l'ARC)	Identifier des bénéficiaires supplémentaires et mettre à jour les listes des bénéficiaires	SECNSA	Janvier 2020	<ul style="list-style-type: none"> • Création des commissions ; • Organisation d'une mission sur le terrain.
		Évaluer l'exhaustivité de la liste des bénéficiaires dans chaque district ou comté identifié	SECNSA	Décembre/janvier	<ul style="list-style-type: none"> • Enquête de ciblage ; • Vérifier l'exhaustivité lors de la validation communautaire

N°	Nom de la POS	Détails de la POS	Fonctionnaire responsable	Date prévue d'achèvement	Délai d'exécution (en jours)	Type
		Vérifier que les procédures et les sources de passation des marchés soient fonctionnelles	DPC CSA SECNSA CLM DIREL	Décembre		Tâche
		Mettre en œuvre le processus de passation des marchés	DPC CSA SECNSA DIREL	Janvier		
11	Vérifier la fonctionnalité des systèmes existants	En cas d'une intervention modulable, confirmer que les systèmes existants (systèmes de distribution de denrées alimentaires, etc.) soient en place, fonctionnels et qu'ils peuvent gérer la charge de travail supplémentaire	SECNSA	Décembre		Enquête de vérification et test des différents dispositifs
12	Communication	Définir la stratégie de communication à utiliser entre les partenaires d'exécution (c'est-à-dire les réunions hebdomadaires, les réunions mensuelles, etc.)	SECNSA DPC	Toute la période de l'intervention		Tenue de réunion

13 Suivi & Évaluation	Identifier des besoins supplémentaires en personnel et en formation dans le cadre S&E, s'il y a lieu	SECNSA DPC	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi pour toute la période • Évaluation de fin de l'intervention 	Tenue de réunion
	Informers les partenaires d'exécution des exigences des comptes rendus mensuels et des dates butoirs	SECNSA DPC	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi pour toute la période • Évaluation de fin de l'intervention 	Tenue de réunion Envoi courrier
	Soumettre des rapports mensuels au Secrétariat de l'ARC	SECNSA DPC	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi pour toute la période • Évaluation de fin de l'intervention 	<ul style="list-style-type: none"> • Compiler les rapports sectoriels • Élaboration de rapports mensuels
	Soumettre le rapport final de mise en œuvre et financier au Secrétariat de l'ARC	SECNSA DPC	Avril	Élaboration de rapports

Calendrier des POS

SOP	Mois									Organisme de mise en œuvre
	Oct Nov	Versmt Déc	Jan	Fév	Mar	Avr	Mai	Jui	Juil	
Suivi des niveaux de sécurité alimentaire										Membres du CT-ARC avec le partenaire Replica - Experts ARC
Identification des conditions de sécheresse										MEPA
Confirmation d'une sécheresse										MEPA
Participation et suivi des résultats du Cadre Harmonisé										SENCOSA avec CTN SAP et partenaire Replica
Rencontre d'harmonisation avec les différents partenaires sur le ciblage et l'intervention nutritionnelle										SECNSA avec DGPPSN et partenaire Replica sur le ciblage après résultats CH Rencontre Nutrition (CLM-DAN) et partenaire Replica
Notification du versement au Gouvernement et aux partenaires										ARC
Organisation de réunions techniques pour la préparation de l'intervention suivant cette notification										Membres CT-ARC et le partenaire Replica
Notification du financement au ministère des Finances et du Budget										ARC

Notification du transfert des fonds aux partenaires de mise en œuvre (SECNSA, CLM, DAN/MSAS, DIREL/MEPA, CSA, DGPSN)										MEFB et gestionnaire du compte gouvernement
Transfert des fonds										Gestionnaire du compte
Processus de ciblage										SECNSA, DGPSN, ARC, partenaire Replica
Approvisionnement en farine enrichie										CLM, DAN en collaboration avec le partenaire Replica
Vérifier la fonctionnalité des systèmes avec les opérateurs sélectionnés										Opérateurs SECNSA, DGPSN
Processus d'approvisionnement en aliment pour le bétail										MEPA/ARMP
Distribution et activités de sensibilisation										CSA SECNSA, DGPSN, partenaire Replica
Vente d'aliment pour le bétail										MEPA
Communication – sur la mise en œuvre du PO										SECNSA avec implication de l'ensemble des acteurs
Suivi et établissement de rapports mensuel										CT-ARC sous la coordination du SECNSA
Soumission du rapport définitif de mise en œuvre et financier au Secrétariat de l'ARC										CT-ARC sous la coordination du SECNSA

Annexe: Budget

BUDGET DU PDMO – SÉNÉGAL		
ACTIVITÉS PLANIFIÉES	PARTENAIRES	MONTANT (FCFA)
Distribution de vivres	CSA	2 765 000 000
Prise en charge de la malnutrition	CLM/DAN (MSAS)	450 000 000
Ciblage	SECNSA	50 000 000
Opération de sauvegarde du Bétail	DIREL/MEPA	2 000 000 000
Suivi - Coordination	DPC/CTN-ARC	235 000 000
Total		5 500 000 000

